



ONF

Rhône-Alpes

SERVICE FORET

**Agence
Territoriale
de la Savoie**

17 Rue des diables bleus
C.S. 92628
73026 Chambéry Cedex

Tél : 04.79.69.78.45

Mél : ag.chambery@onf.fr

Madame le Maire

24 place du château de Randens

73270 BEAUFORT

Chambéry le 17 décembre 2020

5.32 – CD -

Dossier suivi par Christine DUMOND 04.79.69.96.16- christine.dumont@onf.fr

Objet : Forêt Communale de BEAUFORT – 2 516,13 ha.
Révision d'aménagement forestier pour la période **2020/2039**

Madame le Maire

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint deux exemplaires du document d'aménagement de votre forêt, valable pour la période 2020/2039. L'exemplaire qui porte la mention «Document ONF» est destiné à la seule consultation par le public, car certaines données sensibles ne sont pas diffusables (voir dernière page de l'exemplaire public).

Cet aménagement forestier a été approuvé par arrêté préfectoral de M. le Préfet de la Région Auvergne - Rhône Alpes en date du 16 novembre 2020. Le présent courrier vaut notification de cette décision qui est insérée en première page du document.

J'attire votre attention sur le fait que, dans le cadre de l'approbation d'un plan de gestion d'une forêt communale, conformément à l'article D212-5 du code forestier, l'arrêté d'approbation doit être affiché à la mairie de votre Commune.

Votre interlocutrice

Gwénaëlle Gibaud
Responsable
Pôle Aménagement

Tél : 04 79 68 27 99

06 24 97 31 45

gwénaëlle.gibaud@onf.fr

Conformément à l'article D.212-6, du Code forestier, la partie technique de l'aménagement constitué des titres 1 et 2 accompagnés des cartes réalisées (ex. « Public »), sera prochainement consultable sur le site Internet de la préfecture de la Savoie : www.savoie.pref.gouv.fr ou le site de l'ONF : <http://www.onf.fr> (gestion_durable/sommaire/action_onf/gérer/aménagements).

Restant à votre disposition pour tout renseignement concernant cet aménagement, je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Responsable du Pôle Aménagement
Gwénaëlle GIBAUD**

PJ : 1 exemplaire approuvé de l'aménagement (1 complet + 1 public)



Note à destination des UT :

(avec copie du courrier envoyé à la mairie pour les forêts communales)

Dossier suivi par Christine DUMOND 04.79.69.96.16 – christine.dumont@onf.fr

UT BEAUFORTAIN VAL D'ARLY

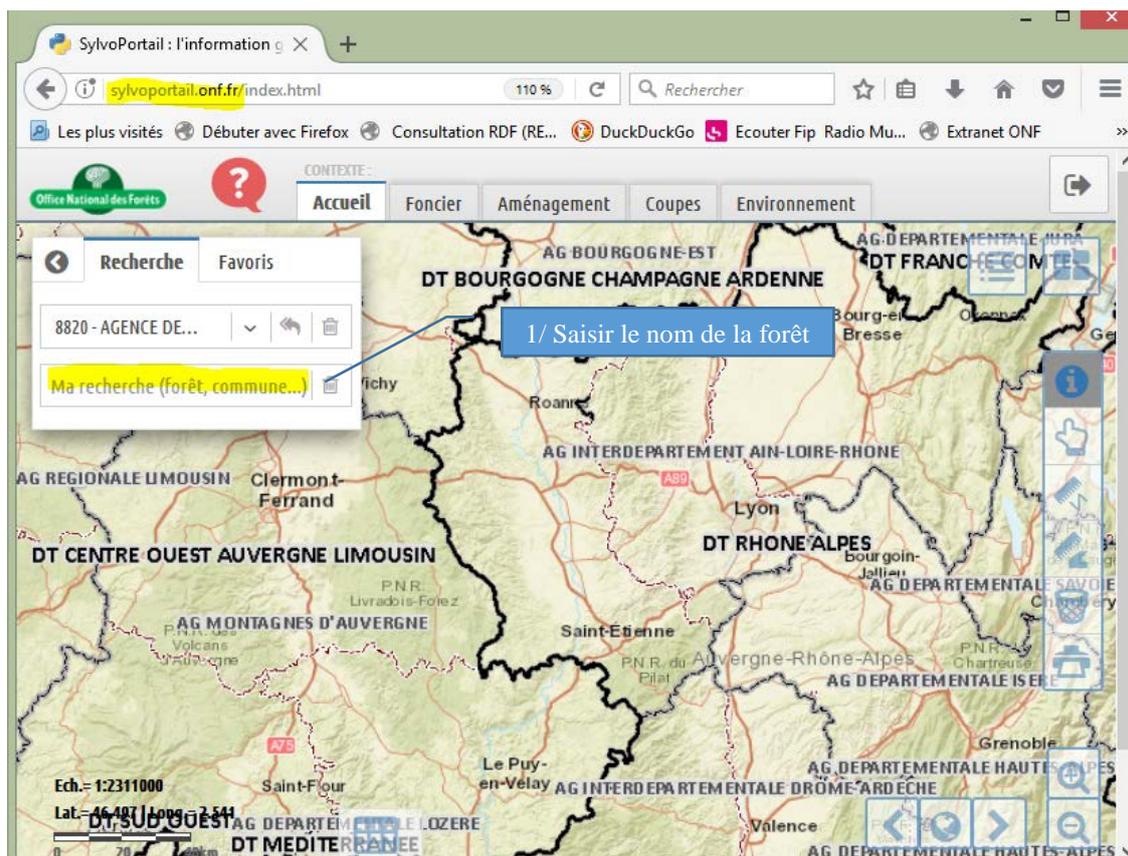
1/ POUR LES AMENAGEMENTS

Aménagement de BEAUFORT transmis à Mme la Responsable de L'UT BEAUFORTAIN VAL D'ARLY

Aménagement de BEAUFORT, transmis à la Technicienne Forestière Mme Caroline Mugniot et au Technicien Forestier M. Jérémie Cusin

En 2013, l'aménagement est disponible au format PDF :

Sur Sylvoportail (depuis le navigateur mozilla : sylvoportail.onf.fr ou depuis mes applis)



The screenshot shows the Sylvoportail interface. On the left, a search bar contains '8820 - AGENCE DEPARTEMENTALE SAVOIE' and 'Forêt communale de Presle (73)'. Below, search results show '1 forêt' and '1 commune de situation' (Presle, Savoie). A blue callout box with a magnifying glass icon says 'Cliquez sur : [magnifying glass] pour avoir le détail'. On the right, the 'Forêt communale de Presle' details are shown for '882014 - UT CHAMBERY'. Key information includes: Type: Non domaniale; Cadre légal de gestion: RF (Relevant du régime forestier); Surface cadastrale: 356,2227 ha; Surface retenue en gestion: 356,22 ha; Surface en sylviculture: 317,73 ha; Classement frais de garderie: Montagne; Département majoritaire: Savoie (73); Région IFN majoritaire: 705 - Belledonne, Basses Maurienne et Tarentaise; Identifiant national: F20115Q; Code FRT mini-informatique: PRESLE; Code CHORUS: --. Below this are sections for 'Sommiers et bilans', 'Communes de situation', 'Concessions', 'Dossiers fonciers', and 'Aménagements forestiers', with a list of approved plans including 'Aménagement de la forêt communale de Presle (2015-2034 - 356,6389 ha)'.

Tous les aménagements approuvés depuis septembre 2003 sont disponibles dès leur approbation sur sylvoportail.

Cet aménagement approuvé par arrêté du 16 novembre 2020 annule et remplace toutes les versions provisoires ou/et de terrain en votre possession (à détruire).

NB : L'ancien aménagement est à conserver en archive au poste : d'après l'instruction 88G16 (plan de classement), le document doit être archivé 100 ans dans les services.

2/ POUR LES PLANS

Les plans fournis sur demande de la commune le sont au format PDF (plus d'exemplaire papier). A charge pour les communes de les faire imprimer. Pour les personnels ONF (RUT et l'agent), 2 ex papier vous seront envoyés, une fois la mise à jour du plan faite.

3/ POUR LES SOMMIERS

Deux exemplaires du nouveau sommier seront ouverts, par l'agence, à compter de la date du début de l'aménagement et vous seront envoyés par courrier. (1 pour l'UT, 1 pour Terrain) Les anciennes fiches A50a, A50d, A50k, A50r, Etat du bornage et des limites sont conservées dans le nouveau sommier.

1 jeu des autres fiches est archivé à l'U.T., l'autre jeu est à transmettre à l'Agence territoriale (C.Dumond) où il sera archivé.

A Chambéry le **17 décembre 2020**
La Responsable Pôle Aménagement
Gwénaëlle Gibaud